

Fiche mission d'un représentant des usagers

Conseil d'administration (CA)

Qu'est-ce que le conseil d'administration ?

Le conseil d'administration est une des assemblées de personnes disposant d'une partie du pouvoir de décision de Centrale Lille. Il est composé de représentants élus et/ou désignés de tous les milieux : des étudiants, des professeurs, des personnels administratifs, un représentant de la métropole européenne de Lille et des représentants du monde industriel.

C'est le conseil d'administration qui va prendre les décisions qui déterminent la politique et l'orientation générale de l'établissement.

Qu'est-ce qu'un représentant des usagers ?

Les usagers de Centrale Lille sont les étudiants/doctorants. Les représentants vont être les porte-paroles des étudiants et des doctorants au sein des conseils. Ils sont élus par leurs pairs.

Nombre de séances du CA dans l'année : ± 6 séances

Temps à consacrer en dehors des séances du CA : ± 8 demi-journées

Lieu des séances : Bâtiment A de Centrale Lille Institut, Salle Bossut

Quelles sont les autres façons de s'impliquer en dehors des instances quand on est représentant des usagers au CA : réunion de préparation du CA, moments d'échanges avec les usagers, participation à des groupes de travail (= ce sont des groupes mis en place par le personnel pour évoquer un sujet spécifique sur lequel un travail est en cours et auquel les usagers sont associés, par exemple, le dispositif de signalement de Centrale Lille, ou le plan stratégique de l'Institut), création de sondages auprès des usagers, participation à la commission de vie étudiante et de campus, réunions avec le Directeur général, moments de convivialité avec des personnalités extérieures importantes...

Exemples de sujets abordés lors des séances : La modulation des frais d'inscription, la stratégie de l'établissement jusqu'en 2035, le budget de Centrale Lille, les maquettes pédagogiques...

Compétences :

- Facilités à communiquer à l'oral et à l'écrit
- Avoir un sens des responsabilités
- Avoir un esprit d'équipe et de solidarité
- Avoir le sens de l'intérêt commun

Informations diverses :

- Il est possible de s'impliquer également au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, composée de membres du CA (= quand un usager est soupçonné de fraude ou de faits qui portent atteinte au bon ordre, au fonctionnement et à la réputation de Centrale il peut être sanctionné par cette section).
- Il peut arriver que vous deviez rater des cours pour assister aux séances/réunions. Ces absences seront excusées.
- Il est possible de siéger dans un autre conseil en plus du CA.